

Page: 1/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision: 04.08.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L
- · Code du produit: 9991315
- · UFI: KTU0-3049-M00K-7TA2
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CONATEX SARL

7 rue Poincaré - Bât.B

57200 Sarreguemines - France Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56 Fax: +33 (0)3 68 78 13 57 Adresse e-mail: info@conatex.fr

- · Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)

Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)

Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Indications complémentaires: Uniquement pour les utilisateurs commerciaux
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Page: 2/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent généralement des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel dûment formé.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- $\cdot$  **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

CAS: 64-19-7 acide acétique

≥10-<25%

EINECS: 200-580-7 Flam. Liq. 3, H226; Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314;

Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Veiller à ce que l'air soit frais. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Tamponner avec du polyéthylène glycol 400

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Poista piilolinssit

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

2 verres d'eau maximum

Éviter les vomissements.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Pas d'essais de neutralisation

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Bronchite** 

Dyspnée

Crampes d'estomac

Nausée

Collapsus circulatoire

Choc

Opacité de la cornée

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Movens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de formation de gaz et de vapeurs d'incendie dangereux.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Délimiter la zone de danger.

Tenir les personnes non concernées à l'écart.

Ne pas se tenir dans le vent.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales

· Equipement spécial de sécurité:

Éviter le contact avec la peau.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Veiller à une aération suffisante.

Evacuer la zone de danger, procéder selon le plan d'urgence, faire appel à des spécialistes.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler la substance.

Éviter la formation de vapeurs/aérosols.

Changer immédiatement les vêtements contaminés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température de stockage recommandée: Aucune information disponible.
- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 64-19-7 acide acétique

VLEP Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

#### $\cdot$ **DNEL**

#### 64-19-7 acide acétique

Inhalatoire Exposition à court terme - effets systémiques 25 mg/m³ (travailleur (industriel)) (MSDS)

Exposition à long terme - effets systémiques 25 mg/m³ (travailleur (industriel)) (MSDS)

#### · PNEC

### 64-19-7 acide acétique

- 0,478 mg/kg (sol) (MSDS)

1,136 mg/kg (sédiments marins) (MSDS)

11,36 mg/kg (sédiments d'eau douce) (MSDS)

- 0,3058 mg/L (eau de mer) (MSDS)

30,58 mg/L (periodische Freisetzung) (MSDS)

3,058 mg/L (eau douce) (MSDS)

continu 85 mg/L (station d'épuration) (MSDS)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

### · Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

#### · Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision : 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 4)

contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Changer immédiatement les vêtements contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale risque d'explosion.

.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales	
Aspect: Forme:	Liquida
Couleur:	Liquide Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	<4
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullitio	n: Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Ne s'applique pas
Supérieure:	Ne s'applique pas
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

Page: 6/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision : 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 5)

Eau:	88,6 %
VOC (CE)	6,00 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité En cas d'échauffement : les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- · 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion:

Comburant puissant

Composés peroxygénés

Acide perchlorique

Acide chromosulfurique

Nitrate

Oleum

Halogénures de phosphore

Peroxyde d'hydrogène

Possibilité de réactions violentes avec :

Métaux

Fer

Zinc

Magnésium

Hydroxyde alcalin (caustique alcalin)

Halogénures non métalliques

Éthanolamine

Anhydride acétique

Eau

Aldéhydes

Alcools

Composés halogénés

Acide chlorosulfonique

Bases fortes

Acide nitrique

· 10.4 Conditions à éviter

Chauffage important. (décomposition)

Lumière.

· 10.5 Matières incompatibles:

différents métaux

De l'hydrogène peut se former au contact des métaux.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 64-19-7 acide acétique

Oral	<i>LD50</i>	3.310 mg/kg (rat)
Dermique	<i>LD50</i>	1.060 mg/kg (lapin)
In hala to ire	LC50/4 h	11,4 mg/l (rat) (MSDS)

(suite page 7)

Page: 7/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 6)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires: -
- · Sensibilisation Aucune information disponible
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité Des données ne sont pas disponibles.

#### · Toxicité aquatique:

#### 64-19-7 acide acétique

EC50/72h >300,82 mg/L (algues (algues vertes)) (MSDS)

EC5/16h | 2.850 mg/L (Bakterien) (MSDS)

EC5/72h 78 mg/L (Daphnia) (MSDS)

LC50/96h 75 mg/L (poisson, perche soleil) (MSDS)

EC50/24h 47 mg/L (Daphnia) (MSDS)

### · 12.2 Persistance et dégradabilité

### 64-19-7 acide acétique

Dégradabilité biologique 99 % (MSDS)

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### 64-19-7 acide acétique

*n-Octanol/eau* ≤0,17 (MSDS)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable

CC

Page: 8/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision : 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN2790	
<ul> <li>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>ADR</li> <li>IMDG, IATA</li> </ul>	2790 ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION ACETIC ACID SOLUTION	

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



8	
· Classe	8 Matières corrosives.
· Étiquette	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kem	ler): 80
· No EMS:	F- $A$ , $S$ - $B$
· Segregation groups	Acids
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	re II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
·ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30
	ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 9)

Page: 9/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision : 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- · Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Page: 10/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 1 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Acide acétique dilué approx. 2 mol/L

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 (suite de la page 9)

FR